

Don du sang à Trémery

Une collecte de sang se déroulera sur le site de Trémery :

**PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !**



**Jeudi 17 juin 2021,
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.**

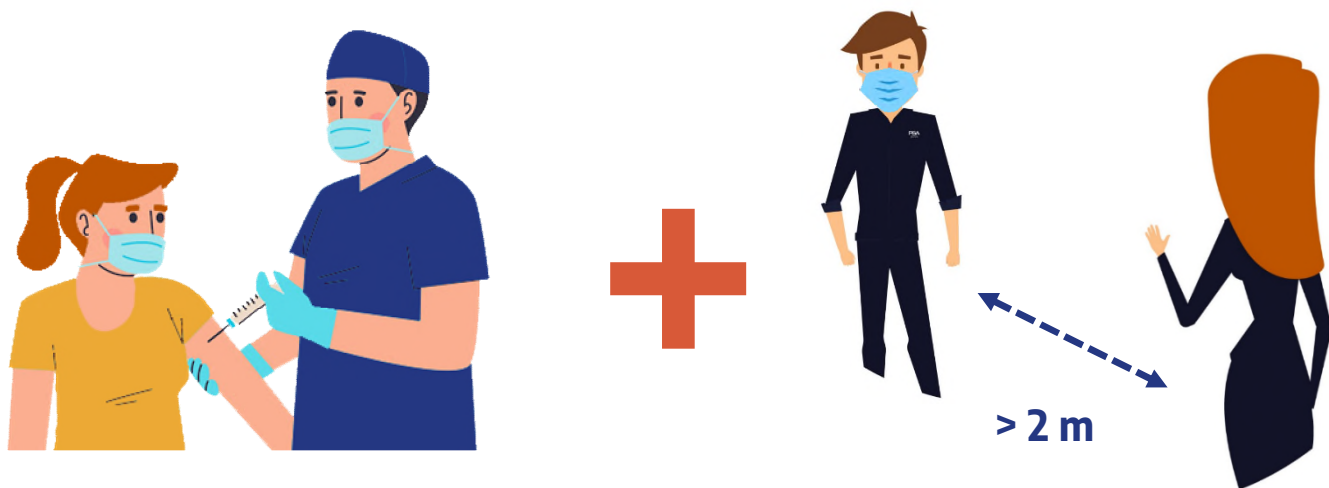
Bâtiment 45 – salle à manger

➤ Pièce d'identité ou carte de donneur obligatoire.

Venez nombreux !

INFORMATION CORONAVIRUS

LE VACCIN



**Je suis vacciné(e) et je continue
à appliquer les gestes barrières**

Le vaccin immunise et donc protège contre la COVID-19
mais n'empêche pas de transmettre le virus



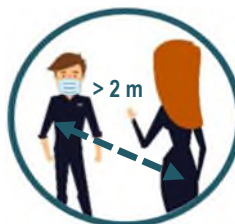
Lavez-vous les mains
régulièrement,
pendant au moins 20 s



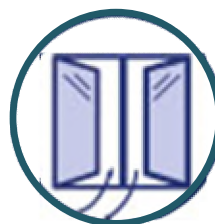
Utilisez des
mouchoirs à usage
unique



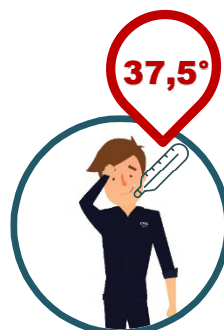
Toussez et éternuez dans
le pli du coude ou dans
un mouchoir



Gardez 2 m de
distance entre
chacun



Aérer les pièces le plus
souvent possible, au
minimum quelques
minutes toutes les heures



Vérifier que sa
température
est < 37,5°C

INFORMATION CORONAVIRUS

RESTONS ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE VIRUS

Contre la COVID 19, appliquons les gestes barrières sans relâche



Portez un masque
et...



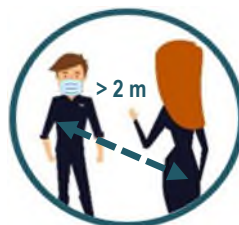
Lavez-vous les mains
régulièrement,
pendant au moins 20 s



Utilisez des
mouchoirs à usage
unique



Toussez et éternuez dans
le pli du coude ou dans
un mouchoir



Gardez 2 m de
distance entre
chacun



Aérer les pièces le plus
souvent possible, au
minimum quelques
minutes toutes les heures



Vérifier que sa
température
est < 37,5°C

UN GARANT POUR OBTENIR VOTRE LOGEMENT ?



VISALE, LA GARANTIE 100 % GRATUITE POUR RASSURER VOTRE PROPRIÉTAIRE

QUI ?



- **Jeune** de 18 à 30 ans inclus,
- **Salarié de + 30 ans** muté ou nouvellement embauché ou ayant des revenus $\leq 1\,500$ € nets/mois,
- Signataire d'un bail mobilité



Locataire de votre résidence principale située dans le parc privé et sur le territoire français

Bon à savoir :

La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

QUOI ?



Visale garantit à votre bailleur le **paiement du loyer et des charges locatives**, en cas d'impayés, pendant toute la durée de votre bail* :

- pour un **montant maximum de 1 300 € (1 500 € en Île-de-France)**,
- pour les étudiants et les alternants, **jusqu'à 600 € (800 € en Île-de-France)**, sans justification de ressources.

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur **visale.fr** pour tester votre éligibilité

2

Créez votre compte et demandez votre Visa

3

Votre bailleur crée son compte sur **visale.fr** et active la garantie

4

Signez votre bail



- **Simple, rapide et 100 % dématérialisé.**
- **Plus besoin d'une caution personne physique.**
- **Plan de remboursement adapté** de la dette, en cas d'impayés.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

*Dans le parc locatif privé, prise en charge du loyer et charges dans la limite de 36 mensualités d'impayés et prise en charge des dégradations locatives jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail. Dans le parc locatif social ou assimilé, prise en charge dans la limite de 9 mois d'impayés de loyers et charges locatives, déduction faite des aides au logement.

Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Les risques liés aux sports et loisirs

Comment éviter les risques et accidents

Pourcentage et nature* des accidents selon le genre :



30% des femmes

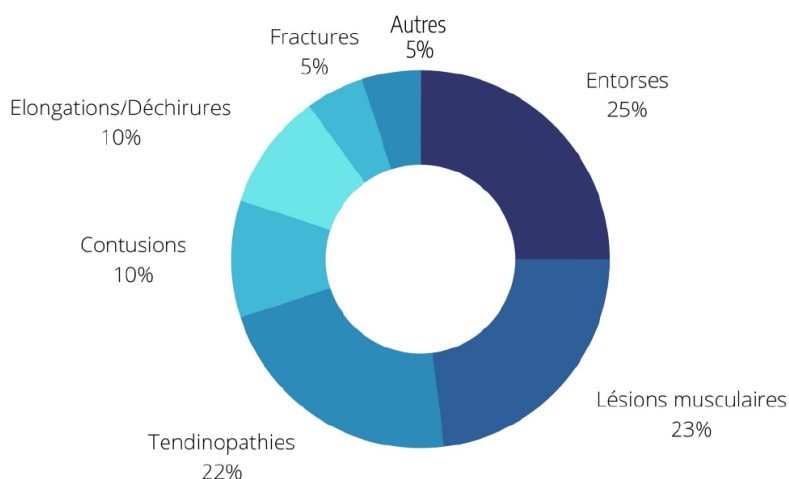
- Équitation
- Gymnastique
- Athlétisme



70% des hommes

- Football
- Basketball
- Golf

Types de lésions les plus courantes



Protégez-vous contre ces accidents :

- Échauffez-vous
- Étirez-vous après avoir pratiqué un sport
- Hydratez-vous pendant et après une session de sport
- Entretenez une bonne hygiène alimentaire
- Utilisez un équipement de sport adapté
- Apprenez vos limites et ne forcez pas sur vos muscles
- Prenez des temps de repos entre les efforts

Plus de 910.000 accidents par an

*Liste non-exhaustive des sports et loisirs pratiqués majoritairement par genre.

**INFORMATION
CORONAVIRUS****Utilisation des ventilateurs en
période de chaleur****Chaleur → Ventilateur****Chaque situation dans laquelle un ventilateur est utilisé doit être analysée :**

- L'usage d'un ventilateur ne concerne qu'une seule personne ou garantit une distance de plus de 5m entre les opérateurs :
 - ✓ **par un ajustement de la position** du ventilateur, rajout de ventilateur individuel **avec un flux d'air non dirigé vers le visage et/ou orienté de manière à garantir un flux d'air descendant (vers le sol)**, en bloquant la fonction rotative du socle du ventilateur.
- Les protections en place sont suffisantes et ne permettent pas que les employés reçoivent le flux d'air vers le visage.
- Si usage d'un ventilateur pour aérer une zone, une machine doit être à plus de 5m du premier poste tenu par un opérateur

**Avant l'utilisation, vérifiez hors énergie (ventilateur débranché) :**

- **L'état de propreté de l'appareil** (risques de **corps étrangers** dans les yeux).
- **La présence, l'état et la fixation de la grille** (risques de **coupures**, de **coincements**). **Attention aux angles saillants !**
- **L'état du câble d'alimentation (pas de fils dénudés ou coupés pour réaliser un prolongement).**
- Le ventilateur doit être branché sur une prise secteur.

La propreté, le bon état des moyens de contrôle

...Ainsi que la propreté des pièces à mesurer sont indispensables pour réaliser les contrôles du plan de surveillance :

« la Qualité et la justesse de la mesure en dépendent directement. »

Pièce propre

+ **Moyen de contrôle propre**

+ **Moyen de contrôle en bon état de fonctionnement**

Qualité garantie pour le client



Chaque utilisateur est responsable du bon état de fonctionnement des moyens de contrôle de son poste.



**Pensons Client
=> agissons Qualité**



Tri des cartouches et toners d'imprimante

Les cartouches et les toners d'impression sont recyclés dans des filières spécialisées. Pensez à trier dans les contenants adaptés !

A Trémery, dans le contenant sur les casiers MHF ou dans les déchetteries.



A Metz, dans les centres « Triez Juste ».



Pour toutes questions, contacter :

- Pôle : Philippe Usan au 37-35-10.